



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup.fr

  @parcoursupinfo

 @parcoursupinfo

   @etudiantgouv

Parcoursup 2023: ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission

Calendrier et nouveautés 2023

- Nouveautés 2023 : accélérer pour réduire l'attente
- Les dates clés de la phase d'admission principale
- Vidéo : découverte de l'interface du candidat
- Les délais de réponses en fonction du calendrier
- Classer ses vœux en attente de la phase principale
- Fin de la phase d'admission principale
- Après le 4 juillet
- Focus sur la phase complémentaire

L'accompagnement par étape

- Mobilisation de l'équipe pédagogique
- Les solutions si on ne reçoit pas de proposition
- Focus sur la phase complémentaire
- Accompagnement en fin de phase principale
- Nos outils pour vous informer et vous accompagner
- Suivi des élèves sur l'interface Parcoursup
- Assistance usagers

Calendrier et nouveautés 2023

> Une phase d'admission principale plus rapide et plus courte :

Du 1^{er} juin au 7 juillet 2023

Objectif : permettre plus de propositions en début de procédure pour réduire le sentiment d'attente des candidats ; laisser plus de temps pour préparer la rentrée (inscriptions, recherches de logement, etc...)

> Une hiérarchisation des vœux restant en attente plus précoce :

Du 30 juin au 3 juillet 2023

Objectif : au moment où les formations sont toutes à peu près remplies, accélérer le processus final de choix et mieux accompagner les lycéens dans l'expression de leurs préférences

Les dates clés

À partir du
1^{er} juin

Phase principale d'admission

Je reçois les réponses des formations à mes vœux et je réponds au fur et à mesure aux propositions d'admission.

Du 30 juin
au 3 juillet

Classement des vœux en attente

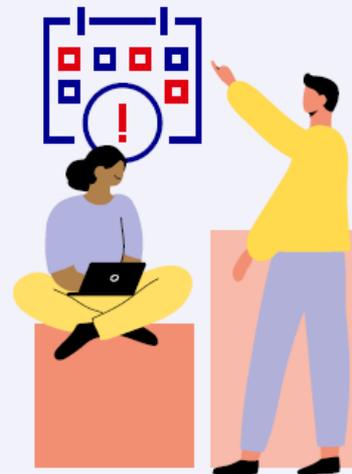
À compter du 30 juin, je dois **classer par ordre de préférence** les vœux en attente que je souhaite conserver.

4 juillet

Résultats du baccalauréat

7 juillet

Fin de la phase principale d'admission



La phase principale
d'admission pour les candidats

A partir du 30 juin 2023 : classer ses vœux en attente de la phase principale par ordre de préférence

Objectif : au moment où les formations sont toutes à peu près remplies, accélérer le processus final de choix pour réduire le sentiment d'attente et permettre aux candidats sans proposition d'en recevoir une plus rapidement

Qui est concerné : tous les candidats de la phase principale qui ont toujours des vœux en attente au 30 juin (avec ou sans proposition d'admission acceptée) et qui souhaitent les conserver (en tout ou partie) pour la fin de la phase principale.

➤ **Pour les candidats qui auront déjà accepté une proposition d'admission, elle leur reste bien-sûr acquise et ils n'auront aucune action à faire pour la conserver.**

Quand : entre le 30 juin et le 3 juillet 2023. Les candidats concernés recevront des informations et rappels par mail et sms. Les vœux non classés dans cette période seront définitivement supprimés.

Comment classer ses vœux en attente de la phase principale ?

- > **En se connectant à son dossier entre le 30 juin et le 3 juillet 2023 (23h59, heure de Paris)**
 - le candidat sélectionne et classe par ordre de préférence uniquement les vœux en attente qu'il souhaite conserver.
 - Les formations n'auront jamais accès à votre classement.
- > **Si un candidat reçoit une proposition d'admission pour un vœu en attente classé :**
 - Il peut choisir d'accepter ou de refuser cette proposition.
 - Tous les vœux qui viennent après dans son classement sont supprimés.

Par exemple : s'il reçoit une proposition d'admission relative à son vœu classé en 1^{er}, ses vœux en position 2, 3, 4 (etc.) seront supprimés. S'il avait déjà accepté une proposition, il devra choisir entre la nouvelle proposition et celle précédemment acceptée.

Fin de la phase d'admission principale : le 7 juillet 2023 (23h59 heure de Paris)

Que signifie la fin de la phase principale ?

- Les formations sont complètes, les listes d'attente n'évoluent plus.
- **Le 8 juillet**, tous les vœux en attente qui auront été conservés et classés par les candidats seront automatiquement archivés dans leur dossier.

Ainsi, si une place venait à se libérer de manière exceptionnelle pendant l'été (suite au désistement d'un candidat admis), elle sera proposée au 1^{er} candidat sur la liste d'attente.

Le répondeur automatique pour partir l'esprit tranquille pendant l'été :

Les candidats qui ont choisi d'archiver des vœux en attente peuvent recevoir exceptionnellement une proposition d'admission pendant l'été. Ils pourront activer le répondeur automatique.

Dès qu'une proposition leur est faite, le répondeur automatique l'accepte à leur place.

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

> Quand ?

- Du **15 juin au 14 septembre 2023**
- Une réelle opportunité : en 2022, près de 74 000 candidats ont reçu une proposition d'admission dans une formation de leur choix.

> Pour qui ?

- En priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission
- Les autres candidats concernés par la phase complémentaire

> Comment formuler des vœux ?

- Accès à la phase complémentaire à partir du dossier Parcoursup
- Une actualisation quotidienne des formations ayant des places disponibles
- **10 vœux maximum** pour des formations sélectives ou non sélectives
- Quelques règles spécifiques pour la formulation des vœux en phase complémentaire

> Quelles réponses des formations ?

Les formations sélectives : **Oui** ou **Non**

Les formations non sélectives : **Oui** ou **Oui-Si**

> Dans quels délais les formations répondent-elles ?

Délai de réponse de 8 jours maximum

La pause estivale : du 14 juillet 2023 et 23 août 2023

> Dans quels délais répondre aux propositions d'admission ?

Une alerte (mail et sms) lorsqu'une proposition arrive

→ pour une proposition reçue entre le 15 juin et le 23 août 2023 : vous avez 2 jours pour répondre

→ pour une proposition reçue entre le 24 août et le 14 septembre 2023 : vous avez toute la journée pour répondre

L'accompagnement des élèves étape par étape

Mobilisation au démarrage de la procédure :

→ Le rythme du démarrage étant accéléré, il est important de pouvoir accompagner les élèves :

- le 1er juin
- le 2 juin
- le 5 juin

→ Pour les élèves sans solution, il est important de préparer la phase complémentaire au plus tôt avec les PP, PsyEN ou en CIO avant le 15 juin.

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

> Pour qui ?

les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

> Quand ?

A partir du 1er juillet 2023, chaque académie active la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** présidée par le recteur de région académique.

> Comment saisir la CAES ?

Les candidats concernés recevront **un message et un sms pour les informer de l'ouverture des CAES et les équipes Parcoursup les contacteront également par téléphone** pour leur expliquer en quoi consiste le travail des CAES et les inviter à les solliciter.

Les candidats doivent cliquer sur le bouton « je sollicite la CAES » dans leur dossier Parcoursup disponible à compter du 1^{er} juillet 2023. **Les propositions d'admission** formulées aux candidats par la CAES sont faites **directement dans leur dossier**.

Focus sur le pilotage en établissement

Suivi des réponses

 [Changer de profil](#)  [Contact](#)

Informations Comptes Paramétrage **Elèves** Enseignants Année Précédente Accès Fiche Avenir Elèves de 1ères Notes

Liste des élèves Import de fichier élèves Suivi des vœux Pilotage Fiches Avenir **Suivi des réponses** SIECLE

Etablissement :

[Exporter la dernière situation d'admission](#)

[Exporter tous les détails de l'admission](#)

Liste des classes de terminale

Rechercher : [Reinitialiser](#)

Classe	Série	Nombre d'inscrits	Détails
704	Générale	34	Détails
-	Générale	33	Détails
---	Générale	34	Détails
	Générale	30	Détails
	Générale	32	Détails
	Générale	30	Détails
	Générale	34	Détails
	Générale	35	Détails
	STMG	26	Détails
3	STMG	26	Détails
	STMG	23	Détails

Affichage de l'élément 1 à 11 sur 11 éléments

Informations | Comptes | Paramétrage | **Elèves** | Enseignants | Année Précédente | Accès Fiche Avenir | Elèves de 1ères | Notes

Liste des élèves | Import de fichier élèves | Suivi des vœux | Pilotage | Fiches Avenir | Suivi des réponses | SIECLE

EXPORT CVS | EXPORT XLS

Liste des élèves de terminale Générale 704

Cliquer sur **+** pour avoir le détail de la situation de chaque vœu de l'élève

Elèves	Numéro d'inscription	Situation actuelle de l'élève Message qui lui est affiché sur son dossier	Date limite de réponse la plus proche ou proposition acceptée	Nombre de propositions	Nombre de vœux en attente	Nombre de vœux refusés ou abandonnés
+		La procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur est terminée. Vous pouvez consulter ci-dessous l'historique de votre dossier d'admission.	Proposition acceptée : Formations des écoles d'ingénieurs - Polytech Grenoble (Saint-Martin-d'Hères - 38) - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac général	1	0	38
+		La procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur est terminée. Vous pouvez consulter ci-dessous l'historique de votre dossier d'admission.	Proposition acceptée : Licence - Sciences - technologies - santé - Université Toulouse 3 Paul Sabatier (31) - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Humanités	1	0	13
+		La procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur est terminée. Vous pouvez consulter ci-dessous l'historique de votre dossier d'admission.	Aucune proposition	0	0	10
+		La procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur est terminée. Vous pouvez consulter ci-dessous l'historique de votre dossier d'admission.	Proposition acceptée : Licence - Droit-économie-gestion - Université Toulouse 1 Capitole (31) - Licence - Droit - parcours Droit	1	0	9
+		La procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur est terminée. Vous pouvez consulter ci-dessous l'historique de votre dossier d'admission.	Proposition acceptée : Licence - Arts-lettres-langues - Université Toulouse 2 Jean Jaurès (31) - Licence - Musicologie - Parcours Musique et musicologie	1	0	4

La procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur est terminée.
Vous pouvez consulter ci-dessous l'historique de votre dossier d'admission.

Aucune proposition

0

0

10

Rechercher :

Phase	Voeu	Réponse de la formation	Situation du voeu	Date limite de réponse
Phase principale	Licence - Droit-économie-gestion - Université Toulouse 1 Capitole (31) - Licence - Economie - Parcours parcours Economie et Gestion	Oui	Vous ne pouvez plus prétendre à cette formation, réservée aux titulaires du baccalauréat	
Phase principale	Licence - Droit-économie-gestion - Université Toulouse 1 Capitole (31) - Licence - Economie - parcours Economie	Oui	Vous n'avez pas respecté le délai de réponse de l'une de vos propositions au moins, en conséquence cette proposition vous a été retirée	
Phase principale	Licence - Droit-économie-gestion - Université Toulouse 1 Capitole (31) - Licence - Administration économique et sociale - parcours général	Oui	Vous avez refusé cette proposition d'admission, le 23/06/2022.	
Phase principale	Licence - Sciences - technologies - santé - Université Toulouse 2 Jean Jaurès (31) - Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	Oui	Vous avez renoncé à cette proposition d'admission, le 18/06/2022 car vous avez accepté une autre proposition.	
Phase principale	Licence - Sciences - technologies - santé - Unité de Formation et de Recherche de Sciences de l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (78) - Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Parcours Mathématiques et informatique Appliquées aux Sciences Humaines Sociales MIASHS	Oui Si Détails	Vous n'avez pas respecté le délai pour répondre à l'une des propositions qui vous ont été faites. En conséquence vous avez perdu ce voeu le 28/06/2022	
Phase principale	Licence - Sciences - technologies - santé - Université Toulouse 3 Paul Sabatier (31) - Licence - Informatique	Oui	Vous n'avez pas respecté le délai pour répondre à l'une des propositions qui vous ont été faites. En conséquence vous avez perdu ce voeu le 28/06/2022	
Phase principale	Licence - Sciences - technologies - santé - Université Toulouse 3 Paul Sabatier (31) - Licence - Sciences de la terre	Oui	Vous n'avez pas respecté le délai pour répondre à l'une des propositions qui vous ont été faites. En conséquence vous avez perdu ce voeu le 28/06/2022	
Phase principale	BUT - Production - I.U.T de Toulouse (31) - BUT - Génie électrique et informatique industrielle	Non	La commission d'examen des vœux n'a pas retenu votre dossier.	
Phase principale	Licence - Droit-économie-gestion - Université Toulouse 1 Capitole (31) - Double licence - Economie / Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - parcours double diplômant en Economie et en Mathématiques et Informatique Appliquées aux SHS (MIASHS)	Non	La commission d'examen des vœux n'a pas retenu votre dossier.	
Phase principale	CUPGE - Sciences, technologie, santé - Université Toulouse 3 Paul Sabatier / UPSSITECH (31) - CUPGE - Informatique	Non	La commission d'examen des vœux n'a pas retenu votre dossier.	

Affichage de l'élément 1 à 10 sur 10 éléments

Nos outils sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) > **Nos conseils** pour bien aborder la phase d'admission

Les infographies

- **Les dates clés et les délais de réponse** : page conseils sur Parcoursup.fr
- **Liste d'attente, comment ça marche ?** : page conseils sur Parcoursup.fr
- **Liste d'attente et internat** : page conseils + dossier
- **Les dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap**

Les vidéos

- **Parcoursup 2023 - ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission** : pages conseils et dossier candidat
- **Liste d'attente : comment ça marche ?** : dans le dossier en face des vœux en attente
- **Animation questions/réponses fréquentes sur la phase d'admission** : valorisée sur les comptes sociaux
- **La réponse Oui-si sur Parcoursup** : dans le dossier candidat en face d'une proposition d'admission
- **Parcoursup au service des candidats en situation de handicap**
- **Réponse des formations : le droit à l'information**

- > **Les sessions de tchat/lives avec** lycéens, étudiants et parents d'élèves
- > **Le numéro vert : 0 800 400 070** (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
Ouverture exceptionnelle **jusqu'à 20h le 2 juin, le week-end du 3 et 4 juin de 10 h à 16 h et jusqu'à 20h le lundi 5 juin**
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils :

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

